

LES NEWS DU PDEI 62



HORS SÉRIE
FLASH INFO
MISE EN PLACE DES PAS



Le Département du Pas de Calais
expérimente la mise en place
des Pôles d'Appui à la Scolarité
dès la rentrée 2025/2026

FOCUS SUR LE PAS



Les PAS c'est quoi?

- Un nouveau service rendu aux **parents et responsables légaux** d'enfants présentant ou non des besoins éducatifs particuliers.
- Une équipe qui vient en **appui aux enseignants**, au sein même des classes ou dans des lieux de scolarisation.
- Un binôme interprofessionnel (Enseignant de l'éducation nationale et éducateur spécialisé du médico social) qui travaille en lien avec les acteurs de terrain et les partenaires (équipe éducatives, pôles ressource de Circonscription, Etablissements, EMAS, Réseau d'appui aux Besoins Educatifs particuliers, Enseignants référents, MDPH...)

Les PAS pour quoi et pour quoi?

- Apporter aide et soutien aux élèves, aux familles, aux équipes pédagogiques et éducatives du premier et du second degré.
- Trouver des réponses rapides et adaptées au regard d'éventuelles difficultés d'adaptation que peuvent rencontrer les élèves du premier comme du second degré (notifiés ou non).

Quelles réponses? Accessibilité pédagogique (aménagement pédagogiques et éducatifs au sein de la classe, de l'Etablissement). Après évaluation, lorsqu'elle n'est plus suffisante pour répondre aux besoins de l'élève, le PAS peut inviter la famille à demander une compensation à la MDPH.

OÙ EN SOMMES NOUS?



Une coordination actée!

- Recrutement des Coordonnateur PAS pour l'Education Nationale en cours
- Recrutement des postes d'Educateurs Spécialisés d'ici le 28 Aout pour le Médico Social

LES NEWS DU PDEI 62



HORS SÉRIE
FLASH INFO
MISE EN PLACE DES PAS

Des temps de rencontres et d'échanges entre les différents acteurs pour être prêts dès la rentrée!

(ARS/DSDEN/Organismes gestionnaires/EMAS/ IEN ASH/ IEN/Chefs d'Etablissements...)

- RDV daasen CD62 en juillet, daasen-sagere 28 juin.
- GT EMAS-ARS-PDEI-IENASH
- Rencontre intermétiers EN -ARS - OG envisagée après le 15 septembre.



VOS QUESTIONS/ NOS RÉPONSES...



- Les coordonnateurs PAS seront-ils nommés à titre provisoire?

Non les Coordonnateurs PAS sont nommés à titre définitif!

- Recevront ils une formation spécifique d'adaptation à l'emploi?

Oui des temps de formations leur seront proposés par le PDEI et certaines de ces formations seront interprofessionnelles avec l'Éducateur Spécialisé du PAS.

- Percevront ils une prime particulière liée à ce poste?

Une indemnité leur sera versée (IFTS).

- Les Educateurs spécialisés du PAS: nous avons bien compris qu'ils dépendront des EMAS de secteur, doit-on établir une convention de partenariat?

Une convention type sera établie entre l'Etablissement EN et l'EMAS

- Pourra-t-on solliciter les plateaux techniques des organismes gestionnaires si l'évaluation le stipule?

L'équipe du PAS pourra se tourner vers le plateau technique des EMAS si besoin.

- Les éléments matériels: Peut-on déjà prendre contact avec le CD quant au local, à son aménagement, au matériel nécessaire à la rentrée? Le Pas aura-t-il droit aux frais de déplacement?

La question du matériel et des déplacements de l'équipe du PAS sera évoquée avec le Médico Social (au delà des locaux)...

- ... les équipes de l'ARS, de la DSDEN, des EMAS travaillent aujourd'hui pour que les réponses à toutes les questions que vous vous posez soient levées en Septembre!

**Rendez vous à la rentrée,
Dans l'attente le PDEI vous souhaite d'excellentes
vacances!**

 **Les réseaux
en parlent**

